



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique	4
II. Budget	5
III. Situation économique	5
A. Généralités	5
B. Développement	6
C. Pêche et agriculture	6
D. Transports et équipements collectifs	7
E. Banques et crédit	8
F. Tourisme	8
IV. Situation sociale	8
A. Généralités	8
B. Emploi	10

Note : Les renseignements figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 21 décembre 2012 en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, qui peuvent être consultés sur le site de l'ONU : www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml.



C.	Éducation	11
D.	Environnement	12
V.	Ascension	12
A.	Statut constitutionnel et politique	12
B.	Situation économique et sociale	12
VI.	Tristan da Cunha	13
A.	Statut constitutionnel et politique	13
B.	Situation économique et sociale	13
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	15
VIII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
IX.	Décision de l'Assemblée générale	16

Le territoire en bref

Territoire : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Gouverneur Mark Capes (octobre 2011).

Géographie : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, Tristan da Cunha et les autres îlots étant à environ 2 400 kilomètres au sud de Sainte-Hélène.

Superficie : Les îles de Sainte-Hélène et d'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 1 641 294 kilomètres carrés^a.

Population : Sainte-Hélène : 4 214 habitants; Ascension : 917 habitants; Tristan da Cunha : 265 habitants (estimations de novembre 2012).

Langue : Anglais.

Capitale : Jamestown.

Principaux partis politiques : Aucun.

Élections : Dernières élections : novembre 2009 – prochaines élections : novembre 2013.

Pouvoir législatif : Assemblée législative monocamérale (15 sièges, 12 membres élus).

Produit intérieur brut par habitant : 2 291 dollars des États-Unis (estimation de 2000/01).

Économie : Pêche, café, tourisme, vente de timbres-poste. L'économie est tributaire de l'aide financière du Royaume-Uni.

Taux de chômage : 12,7 % (estimation de 2001/02).

Monnaie : Livre de Sainte-Hélène (SHP).

Aperçu historique : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol battant pavillon portugais, est devenue à la fin du XVI^e siècle un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, elle est officiellement annexée par les Pays-Bas; mais en 1659, la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession.

^a Les données relatives à la zone économique exclusive sont tirées du projet « Sea around us » mené en collaboration par l'Université de la Colombie-Britannique et le groupe Pew Environment (www.seaaroundus.org).

I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique

1. La Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est entrée en vigueur en septembre 2009 et a changé le nom du territoire, « Sainte-Hélène et dépendances », en « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha », mettant ainsi les trois îles sur un pied d'égalité. Le Gouverneur, qui est nommé par la Couronne britannique, dirige le gouvernement du territoire, mais dispose désormais de moins de latitude pour prendre des décisions allant à l'encontre des souhaits des conseillers élus. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer accorde la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

2. La Constitution garantit les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment le droit à la vie et à la liberté, la protection contre les traitements inhumains, l'esclavage et le travail forcé, la protection des prisonniers, ainsi que le droit au mariage, les droits de l'enfant, la liberté de conscience, le droit à l'éducation et la liberté d'expression, de réunion et d'association.

3. Le Conseil législatif se compose d'un président, d'un vice-président, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouverneur, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, se compose des membres de droit et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les membres de droit ne peuvent voter dans aucun des deux organes.

4. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel, la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Les dernières élections générales ont eu lieu le 4 novembre 2009 et 12 candidats (6 pour chaque circonscription) ont été élus. Le Conseil législatif s'est réuni officiellement le 13 novembre et a élu les cinq membres élus du Conseil exécutif et un président pour chacun des huit comités du Conseil. L'élection du nouveau Conseil exécutif a eu lieu le 7 novembre 2011, soit au milieu du mandat des membres actuels du Conseil législatif. Le Conseil doit être dissous en novembre 2013 au plus tard et les prochaines élections générales se tiendront peu après.

5. La Constitution de 2009 renforce les dispositions concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel et une cour suprême, ainsi que des tribunaux secondaires créés par ordonnance (à l'heure actuelle une cour des magistrats au tribunal de première instance et une instance chargée de rechercher les causes et circonstances des décès soudains). L'instance de dernier ressort est le Conseil privé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui peut être saisi dans des circonstances précises.

6. Conformément à une résolution adoptée par le Conseil législatif en septembre 2012, une consultation publique a été engagée en janvier 2013 au sujet de propositions tendant à modifier la Constitution de 2009. D'après le document présenté à ce sujet par le Gouverneur Capes, les changements proposés permettraient de créer des conditions propices au renforcement de la démocratie et à la bonne gouvernance. Les différentes propositions portent sur trois institutions : le Conseil exécutif, les comités du Conseil et le Comité des comptes. Selon le document susmentionné, les propositions sont fondées sur l'avis largement partagé selon lequel la Constitution a instauré un système politique qui ne favorise pas la prise de décisions et la responsabilité collectives, ni une définition claire des chaînes

hiérarchiques ou des règles transparentes en matière de responsabilité. Le Gouverneur a fait observer que les révisions proposées n'étendraient pas les pouvoirs du Gouverneur et des conseillers. Huit réunions publiques ont été tenues au cours de la période de consultation, qui a pris fin le 25 janvier 2013.

II. Budget

7. Du fait d'une assiette fiscale de plus en plus réduite, qui s'explique notamment par l'émigration et le vieillissement de la population, Sainte-Hélène est largement tributaire du Royaume-Uni et d'autres sources externes de financement. L'aide budgétaire fournie par le Royaume-Uni sert à financer les services publics essentiels et à subventionner les services maritimes du territoire. D'après le Ministère du développement international, Sainte-Hélène n'est pas autorisée à emprunter des fonds conformément aux directives du Trésor britannique. En conséquence, les subventions du Ministère et de l'Union européenne constituent les seules ressources disponibles.

8. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, l'aide budgétaire, l'aide au développement et l'appui financier à la desserte maritime fournis par le Gouvernement britannique se sont élevés au total à 24,378 millions de livres sterling pendant l'exercice 2012/13, contre 21,485 millions de livres sterling pendant l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,5 %. Le programme d'aide pour 2012/13 a été approuvé en février 2012, par suite de la visite des représentants du Ministère du développement international à Sainte-Hélène. Il a été décidé pendant cette visite que le prochain examen budgétaire triennal aurait lieu en janvier 2013.

III. Situation économique

A. Généralités

9. L'économie de Sainte-Hélène est largement tributaire de l'aide financière du Royaume-Uni. Quelque 40 % des actifs travaillent dans la fonction publique, le secteur de la vente au détail et des services représentant le deuxième employeur. La population locale tire également des revenus de la pêche, de l'élevage et de la vente de produits d'artisanat. En juin 2011, le Gouvernement de Sainte-Hélène a conduit une enquête nationale sur la population active en vue d'évaluer la demande de main-d'œuvre que pourraient générer la construction et l'exploitation de l'aéroport et d'évaluer les besoins futurs en matière de formation et de personnel spécialisé. En outre, la stratégie relative au marché du travail pour 2013-2014, qui définit les grandes orientations dans ce domaine, a été présentée par le Gouvernement en même temps qu'un plan de mise en œuvre qui doit permettre d'atteindre une série de buts stratégiques d'ici à 2014. Le Gouvernement effectuera en 2013 un examen à mi-parcours.

10. Selon le Royaume-Uni, l'exécution d'un programme de trois ans visant à moderniser le secteur public vient de s'achever. Le Ministère du développement international a approuvé une prorogation du programme sans financement supplémentaire jusqu'à fin novembre 2012. Le programme visait avant tout à faciliter l'application du mémorandum d'accord sur l'accès par voie aérienne

relevant du programme « Understanding reform ». Les activités menées l'année précédente visaient à favoriser la bonne gestion des entreprises, la rationalisation et la simplification de l'action du Gouvernement, la cession d'activités, l'adoption de normes de qualité et d'un cadre de dépenses à moyen terme.

B. Développement

11. Sainte-Hélène a également le droit de bénéficier d'un financement de l'Union européenne. L'enveloppe allouée au territoire au titre du dixième Fonds européen de développement (2008-2013) s'élève à 16,63 millions d'euros. À Sainte-Hélène, cette somme servira à l'aménagement d'un débarcadère plus sûr (un brise-lames, une rampe de halage et une zone de débarquement protégée), à l'amélioration de la défense maritime de James Bay et à des travaux de voirie. Sur l'île de l'Ascension, elle permettra d'améliorer l'état des routes. À Tristan da Cunha, elle servira au réaménagement du port, à la recherche de sources d'énergies de substitution, à la modernisation du réseau de distribution d'eau, à la gestion des déchets, à la distribution de l'électricité et au renforcement des capacités de gestion de l'usine de transformation du homard.

12. L'aide au développement du Ministère du développement international est fournie dans le cadre d'un programme de trois ans. Le Ministère a également financé une importante étude sur les infrastructures, qui a permis d'élaborer un plan d'ensemble portant sur les besoins de Sainte-Hélène en matière d'infrastructures au cours des 10 à 20 prochaines années.

13. En mars 2008, le Gouvernement britannique a effectué un examen des capacités de gestion des catastrophes à Sainte-Hélène, entièrement financé par le Ministère du développement international. En février 2009, un consultant en gestion des catastrophes rémunéré grâce à un financement de l'Union européenne s'est rendu à Sainte-Hélène pour faire la synthèse des travaux du Comité de gestion des catastrophes de l'île. D'autres recommandations sont en cours d'application. Les recommandations formulées en matière de gestion des catastrophes sont mises en œuvre à l'occasion de réunions trimestrielles dirigées par le chef de la police, en sa qualité de coordonnateur des opérations en cas de catastrophe pour Sainte-Hélène. Le Royaume-Uni a indiqué qu'un exercice d'intervention en mer en cas de catastrophe avait été effectué et que des leçons utiles avaient pu en être tirées. Un exercice interinstitutions de gestion des catastrophes a par ailleurs été exécuté en janvier 2013, à la suite de l'exercice de novembre 2010.

C. Pêche et agriculture

14. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. Selon le Royaume-Uni, des licences commerciales ont été attribuées à 29 bateaux de pêche, mais seuls 12 d'entre eux servent régulièrement à la pêche. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la Saint Helena Fisheries Corporation. Les achats de poisson ont atteint 131,82 tonnes au premier semestre de l'exercice 2012/13, contre 380,43 tonnes au premier semestre de l'exercice précédent. Le volume des exportations de poisson pour la période d'avril à août 2012 était de 76,6 tonnes, contre 491,1 tonnes au cours de la même période l'année précédente. Aucune licence étrangère de pêche n'a été délivrée, bien que cela soit encore possible. Tout

bateau de pêche étranger doit être équipé d'un système de surveillance des navires pour pouvoir obtenir une licence. Quant aux poissons sauvages, ils ont été les premiers à recevoir le label biologique de la Soil Association, principal organisme de promotion et de certification des aliments et de l'agriculture biologiques du Royaume-Uni.

15. Sainte-Hélène s'est forgée une réputation de qualité pour son café, qui est considéré comme l'un des meilleurs du monde. Du fait des problèmes rencontrés par le secteur, seulement 1 582 kilogrammes de grains de café de type Arabica Green Tipped Bourbon ont toutefois été exportés.

16. Pour ce qui est de l'agriculture, la Puissance administrante a indiqué que les efforts déployés pendant l'exercice 2012/13 ont principalement porté sur la culture sous serre. Une zone de 2 340 pieds carrés (soit 217 m²) a été aménagée à cet effet, et il est prévu d'en augmenter la superficie de 7 800 pieds carrés (725 m²). Un permis permettant d'y ajouter une zone supplémentaire de 4 680 pieds carrés (soit 435 m²) est en attente d'obtention. La culture sous serre permet de maîtriser les conditions de culture pour optimiser la production de salades.

D. Transports et équipements collectifs

17. La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le *RMS Saint Helena*, qui dessert Sainte-Hélène, Ascension et Le Cap (Afrique du Sud). L'unique port de Sainte-Hélène, Jamestown, offre un bon mouillage, mais il ne dispose pas d'aménagements permettant l'accostage en toute sécurité et par tous les temps des gros navires de croisière. La construction d'une jetée à Rupert's Bay, conjuguée au projet d'aménagement d'une liaison aérienne, devrait permettre de séparer les activités de transport de passagers et de marchandises.

18. Selon les informations reçues du Royaume-Uni, l'aéroport sera construit dans la plaine de Prosperous Bay, dans l'est de l'île, et comprendra une piste d'atterrissage, une aire de stationnement, un terminal et des équipements du côté piste et du côté ville. Le projet d'aéroport prévoit également une route reliant l'aéroport et les équipements de Rupert's Bay (une jetée temporaire et des citernes de combustible), ainsi que des capacités de sauvetage en mer côtière. La date d'achèvement des travaux a été fixée à février 2016. À terme, les possibilités de développement ouvertes par une liaison aérienne devraient permettre à l'île de devenir financièrement indépendante et de ne plus être tributaire d'un financement du Royaume-Uni et de l'Union européenne.

19. Le territoire compte environ 168 kilomètres de routes asphaltées (118 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha) et 30 kilomètres de routes non revêtues (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

20. Sainte-Hélène a deux stations de radio locales ainsi que des chaînes de télévision satellite dont les signaux sont retransmis par voie terrestre. Ascension a une station de radio locale et reçoit les émissions relayées depuis Sainte-Hélène. Elle reçoit également les émissions du British Forces Broadcasting Service ainsi que celles des services de télévision de l'armée américaine. Tristan da Cunha a une station de radio locale et reçoit les émissions télévisuelles et radiophoniques du British Forces Broadcasting Service. Au 1^{er} décembre 2012, Sainte-Hélène comptait 936 abonnés à Internet.

21. Conformément au projet de distribution d'électricité financé par le Ministère du développement international, des travaux sont en cours en vue de moderniser et d'étendre le réseau électrique de l'île. Un autre projet porte sur la remise en état de la centrale électrique et des générateurs ainsi que sur l'installation de turbines éoliennes supplémentaires. Le réseau de collecte, de traitement et de distribution des eaux fait actuellement l'objet d'un état des lieux, et le Ministère du développement international a débloqué des fonds afin que tous les travaux prioritaires qui s'avèreraient nécessaires puissent être entrepris. Le Ministère du développement international et l'Union européenne ont également mis des fonds à disposition pour remettre en état certains grands axes routiers de Sainte-Hélène. Une stratégie de gestion des déchets solides ayant été approuvée en 2012, les pratiques suivies en la matière devraient avoir été améliorées d'ici à décembre 2013, de manière à assurer le bon fonctionnement du site d'ensevelissement situé à proximité de l'aéroport.

E. Banques et crédit

22. En décembre 2008, de nouvelles lois sur les services financiers et le blanchiment d'argent sont entrées en vigueur. Ces textes doivent permettre à Sainte-Hélène de respecter ses obligations internationales et de protéger ses habitants contre les prestataires de services financiers frauduleux.

F. Tourisme

23. En 2010, le Ministère du développement international a alloué 1,2 million de livres sterling au projet de développement du tourisme à Sainte-Hélène, qui vise notamment à améliorer les activités de marketing et de promotion touristique ainsi que la gestion des destinations touristiques, et à promouvoir des projets touristiques locaux.

24. Pour le Royaume-Uni, la construction du nouvel aéroport sera le meilleur moyen d'offrir à l'île de nouvelles possibilités de développement économique et d'y favoriser le tourisme. À l'heure actuelle environ 2 000 touristes par an se rendent à Sainte-Hélène en bateau. Grâce à l'aéroport, ce sont plus de 29 000 touristes que l'île devrait accueillir chaque année. Le territoire, avec la beauté rude et sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques uniques, comme le tombeau de Napoléon, ne manque pas d'atouts pour séduire les visiteurs. Grâce à la construction d'un aéroport, les dépenses touristiques sur l'île devraient grimper de 707 000 livres sterling en 2009/10 à 9 840 000 en 2021, alimentant ainsi la croissance de l'ensemble de l'économie.

IV. Situation sociale

A. Généralités

25. D'après le recensement de 2008, Sainte-Hélène compte 4 077 habitants. Environ 17 % de la population vit à Jamestown, la capitale. Après que la Grande-Bretagne a décidé en 2002 d'octroyer à nouveau la citoyenneté britannique aux Sainte-héléniens, l'île a connu un exode. La migration des forces vives de l'île a un effet évident sur la structure de la population par âge et par sexe. Les personnes

âgées constituent une proportion importante des habitants, alors que la tranche d'âge des 20 à 40 ans présente un déficit important, d'où une diminution correspondante du nombre de jeunes enfants. Environ un tiers des ménages sont dirigés par des femmes, dont 40 % sont célibataires et moins de 20 % sont mariées. Le recensement de 2008 n'a pas fourni de nouvelles données sur les enfants qui ont au moins un parent vivant à l'étranger, mais les derniers chiffres disponibles indiquent qu'environ 25 % des enfants se trouveraient dans cette situation. Depuis la mise en chantier du projet d'aéroport, cette tendance a commencé à s'inverser et de plus en plus de Sainte-héliéniens reviennent habiter sur l'île pour tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi et de commerce.

26. Au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire, qui présente peu de signes de réel dénuement matériel, grâce en grande partie au système public de protection sociale universelle, qui garantit à chacun un niveau de vie minimum, ainsi qu'aux réseaux de solidarité, qui encouragent l'entraide financière entre proches, le plus souvent sous forme d'envois de fonds. Selon le Ministère du développement international, le manque de données socioéconomiques demeure cependant un obstacle majeur pour appréhender la pauvreté, les inégalités et la situation sociale et économique et, par conséquent, pour élaborer des politiques fondées sur les faits. Le Comité de l'économie et des finances du Conseil législatif a approuvé le 8 mars 2012 une nouvelle stratégie nationale pour l'établissement de statistiques, qui fournit un cadre devant permettre d'améliorer le système statistique actuel grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action coordonné portant sur les trois prochaines années.

27. Selon les médias, Sainte-Hélène s'est classée deux fois dans les 10 premiers pays – huitième dans les catégories meilleure qualité de vie et meilleure stratégie d'investissement direct étranger – de l'édition 2011/12 du classement African Countries of the Future, qui est établi par fDI Intelligence.

28. Du fait du vieillissement de la population du territoire (22 % de la population a plus de 65 ans), il est de plus en plus nécessaire de consacrer d'importants crédits à un nouveau programme de prise en charge des personnes âgées. C'est ainsi que le centre de soins spécialisés The Princess Royal Community Care Centre, financé par le Ministère du développement international, a été inauguré en 2008. Une nouvelle politique de services à domicile entrée en application à la mi-novembre 2010 permet aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible et de se faire aider dans leurs activités quotidiennes. Selon le Royaume-Uni, une nouvelle loi sur la sécurité sociale entrée en vigueur en avril 2011 prévoit le versement de prestations sociales aux ménages les plus pauvres de l'île. Ce texte prévoit également la création d'une prestation de retraite de base, qui est ouverte aux personnes âgées de 65 ans et plus pouvant justifier d'avoir travaillé pendant au moins 20 ans à Sainte-Hélène. À la fin du mois de novembre 2011, 550 personnes étaient bénéficiaires de cette prestation.

29. La loi sur le bien-être des enfants est entrée en vigueur en mars 2010. Ce texte modifie la structure de gestion stratégique destinée à protéger les enfants et les jeunes de Sainte-Hélène. De nouvelles politiques et procédures ont été adoptées pour assurer la protection de ces derniers et veiller à leur bien-être. La loi permet à Sainte-Hélène de s'acquitter de ses obligations au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

30. D'après le rapport sur les droits de l'homme et la démocratie publié en 2012 par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, la responsabilité de défendre et de promouvoir les droits de l'homme dans les territoires incombe en premier lieu aux gouvernements de ces derniers, alors que le Gouvernement britannique doit veiller à ce que les territoires respectent les obligations que leur imposent les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui y sont applicables.

31. Il y a un hôpital général à Jamestown et cinq dispensaires en milieu rural. En outre, deux services prennent en charge les patients qui ont de graves troubles de comportement et des difficultés d'apprentissage.

32. Dans un communiqué du 5 décembre 2012, le Conseil ministériel conjoint, qui regroupe les représentants et dirigeants politiques du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer, dont Sainte-Hélène, a affirmé qu'il importait de garantir la sécurité sanitaire et de mettre en œuvre, d'ici à juin 2014, les dispositions du Règlement sanitaire international, instrument juridique ayant force obligatoire dans les 194 États membres de l'Organisation mondiale de la Santé. Les participants ont également décidé de recenser toutes les sources d'assistance disponibles, notamment les organisations sanitaires régionales et mondiales telles que l'Organisation panaméricaine de la santé et les organismes des Nations Unies, et de tirer parti des possibilités qu'elles offrent pour mettre en commun les meilleures pratiques d'élaboration de stratégies et d'activités dans ce domaine, l'accent devant être mis sur les maladies non contagieuses, et pour permettre aux territoires de resserrer leurs liens avec ces organisations et d'y être mieux représentés¹.

B. Emploi

33. Le secteur public emploie environ 40 % de la population active. Le Gouvernement de Sainte-Hélène a examiné les normes relatives aux pratiques en matière d'emploi en prévision des changements économiques qui devraient résulter de la construction de l'aéroport. En 2010 a été adopté un texte prévoyant des dispositions relatives à l'emploi et aux droits des salariés, l'idée étant d'établir un cadre permettant de faire respecter ces droits. Ces derniers portent notamment sur : la définition par écrit des conditions d'emploi; la réglementation du temps de travail; la protection contre le licenciement abusif; le droit à un congé parental sans solde et le droit d'obtenir un congé sans solde pour prendre soin de personnes à charge; et le salaire minimum. Le Gouvernement a en outre indiqué qu'il comptait légiférer pour encadrer les conditions dans lesquelles les travailleurs sont employés par les entreprises et autres organisations à Sainte-Hélène. Ce texte devrait notamment porter sur les congés payés, les périodes de repos, la limitation du travail de nuit, les congés de maternité et de paternité, les indemnités de licenciement, la protection contre les retenues sur salaire illégales et le droit d'adhérer à un syndicat ou une association de personnel.

34. Afin de remédier aux anomalies en matière de rémunération et de veiller au maintien du personnel, ainsi que de promouvoir et de faciliter l'organisation des

¹ Le texte du communiqué est disponible uniquement en anglais à l'adresse suivante : <https://fco-stage.fco.gov.uk/resources/en/pdf/uk-ot-communique.pdf>.

carrières, le Gouvernement de Sainte-Hélène a mis en place en avril 2010 un nouveau barème des traitements plus équitable.

35. L'emploi extraterritorial ne cesse de prendre de l'ampleur, tout comme l'envoi de fonds au territoire, qui l'accompagne. Près d'un quart de la population active de l'île travaille à Ascension, aux îles Falkland (Malvinas) ou au Royaume-Uni. La Direction des finances ne traite plus les transferts de fonds, qui passent par la Banque de Sainte-Hélène.

36. La majorité des contrats d'embauche à l'étranger sont destinés à des travailleurs non accompagnés, ce qui a de graves conséquences sociales et conduit à l'éclatement des familles. De plus, les départs de travailleurs qualifiés à l'étranger, où ils peuvent trouver des emplois mieux rémunérés, obligent plusieurs secteurs à recruter du personnel étranger. La construction d'un aéroport, qui a commencé fin 2011, a suscité une demande accrue de main-d'œuvre. Le Ministère du développement international estime que dans la situation actuelle, proche du plein emploi, le manque de main-d'œuvre entrave la croissance du secteur privé. Dans le même temps, les données concernant le sous-emploi donnent à penser qu'il serait possible d'améliorer la croissance économique en réalisant des gains de productivité.

C. Éducation

37. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans. Quatre écoles sont actuellement en activité : trois écoles primaires (pour les élèves âgés de 3 à 11 ans) et une école secondaire (pour les élèves âgés de 11 à 18 ans). Les élèves de plus de 16 ans peuvent entreprendre des études ou une formation professionnelle reconnues par le Royaume-Uni. Depuis septembre 2009, le système d'enseignement secondaire offre des possibilités d'enseignement à distance. La Direction de l'éducation s'occupe également de la formation et du recyclage du personnel des secteurs public et privé dans le cadre de son service d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

38. Retenir le personnel qualifié et expérimenté reste une tâche difficile. La loi de 2008 sur l'enseignement a amélioré le cadre juridique en vue de dispenser un enseignement adéquat aux enfants et porté l'âge de la scolarité obligatoire de 15 ans à 16 ans. L'allocation versée aux élèves de 12^e et 13^e années est la première des subventions non ciblées à faire l'objet d'une réforme. Entrée en vigueur en septembre 2011, cette réforme a modifié le régime d'allocation de sorte qu'une subvention continue d'être versée aux élèves issus de ménages qui remplissent certaines conditions. Le Conseil exécutif a décidé que seuls pourraient bénéficier de l'allocation scolaire les élèves de 12^e et 13^e années issus d'un ménage dont le revenu annuel brut ne dépasse pas 11 000 livres sterling. Selon les estimations, les dépenses du Gouvernement de Sainte-Hélène consacrées à l'éducation et à l'emploi pendant l'année 2012/13 s'élèveront à 2 196 424 livres sterling, montant qui comprend l'enseignement primaire, l'enseignement supérieur et les coûts de formation des enseignants.

D. Environnement

39. Sainte-Hélène s'est dotée d'un programme de protection de l'environnement destiné à préserver les espèces menacées d'extinction et la diversité des habitats. Le Gouvernement s'emploie activement à respecter ses engagements au titre de la Charte de l'environnement, mais des difficultés de financement entravent les progrès dans certains domaines.

40. Le Programme sur l'environnement des territoires d'outre-mer, financé par le Ministère du développement international et le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, a approuvé en 2011 une série de projets concernant le territoire (3 pour Sainte-Hélène, 2 pour Ascension et 2 pour Tristan da Cunha). Aucun appel à projets n'a été lancé en 2012.

41. En janvier 2012, le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni a publié un document intitulé « The environment in the United Kingdom's overseas territories: UK Government and civil society support », dans lequel il recense les services de conseil et l'aide dont peuvent bénéficier les territoires dans ses domaines de compétence et souligne qu'il met des fonds à leur disposition à cet effet.

V. Ascension

A. Statut constitutionnel et politique

42. En vertu de la Constitution de 2009, Ascension n'est plus une « dépendance » de Sainte-Hélène, mais l'ensemble des îles forme toujours un territoire unique ayant un Gouverneur et un Ministre de la justice, et les mêmes tribunaux supérieurs. La nouvelle Constitution consacre la protection des libertés et droits fondamentaux et comporte des dispositions améliorées visant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs législatif et exécutif.

43. Le Conseil de l'île est désormais reconnu par la Constitution, des dispositions détaillées devant être prises à ce sujet au moyen d'un arrêté local. Un nouveau Conseil a été élu en février 2011.

44. En juin 2010, la Commission des limites du plateau continental a rejeté une demande du Royaume-Uni tendant à repousser les limites du plateau continental d'Ascension au-delà de 200 milles marins, conformément à la disposition de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Commission a estimé que le piton volcanique sur lequel se trouvait l'île d'Ascension était trop étroit pour lui ouvrir droit à une zone plus étendue du plateau continental.

B. Situation économique et sociale

45. Suite à une réunion conjointe tenue entre les membres du Conseil de l'île et une équipe représentant le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et le Ministère de la défense sur la question du droit de résidence et du droit de propriété à Ascension, le Gouvernement britannique a annoncé en janvier 2006 qu'il ne changerait pas sa politique et n'octroierait ni droit de résidence permanente ni droit de propriété, car il s'inquiétait des obligations fiscales que cela pourrait entraîner

pour les contribuables britanniques. Une législation devant servir de fondement à la politique foncière et commerciale a été promulguée en juin 2008 aux fins de mettre en place un mécanisme transparent permettant de déterminer l'attribution et l'utilisation des terres et d'établir un cadre pour les activités des entreprises.

VI. Tristan da Cunha

A. Statut constitutionnel et politique

46. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha. Un administrateur résident est nommé par le Gouverneur et rend compte à celui-ci. L'Administrateur est assisté par le Conseil de l'île, qu'il préside et qui comprend également huit membres élus (dont le Chef du Conseil et au moins une femme) et trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur continue d'exercer l'autorité législative sur Tristan da Cunha, mais il doit désormais consulter le Conseil de l'île avant de promulguer des lois.

47. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais les lois de Sainte-Hélène s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la législation locale et sont adaptées à la situation locale, et sous réserve de modifications si les conditions locales l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du pays de Galles qui s'applique. Un officier travaillant à plein temps et deux agents de police assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur remplit également la fonction de magistrat.

B. Situation économique et sociale

48. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche traditionnelle de subsistance. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée sur les marchés américain, japonais et australien. Une action a été engagée en vue d'accéder au marché de l'Union européenne. Le tourisme généré par le passage occasionnel de paquebots de croisière et la vente de pièces et timbres commémoratifs procurent également à l'île des recettes importantes. Les revenus qu'il tire de tous ces secteurs permettent au Gouvernement de financer les dépenses de santé, d'éducation et d'autres services publics. En 2009/10, le Gouvernement britannique a financé la construction d'un bureau de poste et musée et d'un commissariat de police sur l'île. Le bureau de poste et musée abrite un certain nombre de services de tourisme qui rapportent des revenus supplémentaires à l'île.

49. Une nouvelle usine de transformation de la langouste a été construite en juillet 2009, l'ancienne usine ayant été ravagée par un incendie l'année précédente. L'installation d'une nouvelle grue en 2011 a permis de remettre en état le mur du port.

50. Accessible seulement par la mer, Tristan da Cunha est principalement desservie par deux bateaux exploités par la société sud-africaine Ovenstone, concessionnaire exclusif de la pêche de la langouste à Tristan da Cunha, et par le *SA Aghulas II*, navire de recherche qui dessert une fois par an la station météorologique sud-africaine située sur l'île de Gough. À eux deux, ces bateaux se

rendent à Tristan da Cunha neuf fois par an, assurant le transport des passagers et des marchandises. La traversée entre Le Cap et Tristan da Cunha dure environ sept jours.

51. Le port n'est praticable que lorsque les conditions météorologiques et maritimes sont favorables. Aussi, les paquebots de croisière sont souvent dans l'impossibilité de débarquer leurs passagers. Les eaux du port ne sont pas suffisamment profondes pour les navires de passage et le port est insuffisamment protégé contre les tempêtes. De nouveaux travaux de réparation financés par le Gouvernement britannique ont été effectués de janvier à avril 2011 et de janvier à avril 2012. Des réparations sont nécessaires chaque année après les tempêtes hivernales. Des solutions à plus long terme consistant à améliorer ou à réaménager le port sont à l'étude.

52. La mise en place au début de 2007 d'un réseau téléphonique plus efficace a amélioré les communications sur Tristan da Cunha. Le Royaume-Uni finance la location de lignes téléphoniques pour ce service. Les services téléphoniques sont fiables et accessibles à tous les ménages. D'autres améliorations ont été apportées aux systèmes de communication de l'île en 2011 et 2012. Les habitants ont maintenant accès à Internet grâce à un cybercafé et à un réseau sans fil.

53. Jusqu'en 2008, les dépenses de l'île étaient sensiblement supérieures à ses recettes, ce qui a fortement grevé ses réserves. Cette situation s'explique par son inexpérience en matière de gestion financière, les dépenses qu'elle a dû engager pour permettre à une communauté aussi éloignée et isolée de subsister et les coûts des services médicaux, notamment les soins à l'étranger.

54. Le Conseil de l'île a défini en 2009 des stratégies de grande portée visant à assurer l'équilibre financier de l'île. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île sera bientôt insolvable, à moins que ne soient prises de nouvelles mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi et des règles strictes régissant les achats et les dépenses ont été mises en place. La situation financière a également été améliorée grâce à la hausse des recettes découlant du nouvel accord sur les licences de pêche négocié en 2009/10 et à l'augmentation des ventes dans d'autres secteurs. Par conséquent, l'île prévoyait un excédent budgétaire en 2011 et 2012. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe aux projets d'infrastructure continue d'être nécessaire. Des fonds provenant du dixième Fonds européen de développement sont disponibles depuis 2011. Des projets ont été lancés pour moderniser les réseaux de distribution d'eau et d'électricité, améliorer le système de gestion des déchets et poursuivre les réparations du port, de même qu'un projet pilote sur les sources d'énergie renouvelables.

55. Le Ministère du développement international finance un poste de médecin résident et, pour renforcer les capacités de l'île, un poste de formateur aux soins infirmiers, un poste de chef de l'administration et un poste de directeur des travaux publics. Il finance également la visite annuelle d'un dentiste et la visite biennale d'un ophtalmologue. Depuis plusieurs années, les habitants ne se sont pas vu offrir de possibilités de formation en dehors du territoire de l'île, mais un accord conclu avec le Ministère en 2012 devrait leur permettre d'accéder plus facilement à des programmes de formation organisés sur l'île et ailleurs.

56. Les élèves cessent en général leurs études à 16 ans pour travailler dans l'administration ou dans le secteur de la pêche. Ils ne peuvent poursuivre leur

instruction qu'à l'étranger. Le personnel enseignant actuel est, de son propre aveu, mal formé. Il n'y a pas de futurs enseignants en formation. En septembre 2009, un conseiller en éducation bénéficiant d'un financement du Ministère du développement international s'est rendu sur l'île dans le cadre d'une mission de deux ans au cours de laquelle il a dispensé des formations. Son contrat a été prorogé jusqu'en 2015.

57. Tristan da Cunha parvient à exécuter un certain nombre de projets de conservation avec l'aide de partenaires tels que la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets relevant du programme environnemental destiné au territoire d'outre-mer visent notamment à chasser les espèces envahissantes des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha et à étudier la possibilité d'éradiquer les rongeurs. Tristan da Cunha dispose également d'un plan d'action sur la biodiversité, qui a été révisé pour couvrir la période 2012-2017 et vise à l'aider à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique.

58. Selon le Royaume-Uni, en mars 2011, un vraquier s'est échoué sur la côte de Nightingale, y déversant 1 600 tonnes de combustible et 65 000 tonnes de soja. Les manchots vivant sur Nightingale et Inaccessible, site du patrimoine mondial, ont été touchés et les pêcheries des deux îles ont été fermées.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

59. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est associé à l'Union européenne mais n'en fait pas partie. Le territoire est membre du South Atlantic Territories Cooperation Forum (Instance de coopération des territoires de l'Atlantique Sud).

60. Comme indiqué au paragraphe 32 ci-dessus en décembre 2012, le Conseil ministériel conjoint, qui réunit les représentants et dirigeants politiques du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer, dont Sainte-Hélène, a décidé de resserrer les liens avec les organismes des Nations Unies et leurs partenaires régionaux. Il a également affirmé que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) devrait radier de sa liste les territoires qui ne souhaitaient plus y être inscrits.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

61. On trouvera à la section I ci-dessus des informations sur les changements politiques et constitutionnels à Sainte-Hélène.

B. Position de la Puissance administrante

62. Le 11 octobre 2012, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Selon le compte rendu de la séance (A/C.4/67/SR.5), il a notamment réaffirmé la position traditionnelle du Royaume-Uni au sujet de l'indépendance des territoires d'outre-mer, selon laquelle toute décision visant à mettre fin au lien constitutionnel entre son pays et un territoire doit être prise sur la base d'un vœu exprimé de façon claire et conforme à la Constitution par la population de ce territoire. Dans les cas où l'indépendance était une solution envisageable que la population choisissait clairement et conformément à la Constitution, le Gouvernement britannique s'acquitterait de l'obligation qui lui incombait d'aider le territoire à y accéder.

63. Le représentant du Royaume-Uni a également indiqué que son gouvernement avait publié en juin 2012 un livre blanc confirmant son engagement à maintenir les relations générales entre le pays et ses territoires. Dans l'introduction, le Gouvernement affirmait estimer que la structure fondamentale des relations constitutionnelles était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités d'État souverain, notamment en veillant à ce que ces rapports servent au mieux les intérêts des territoires et du Royaume-Uni. Soulignant l'importance de la réflexion sur les relations constitutionnelles, le Gouvernement s'y engageait à maintenir le dialogue à ce sujet avec tous les territoires intéressés.

64. Le Gouvernement britannique affirmait clairement dans son livre blanc qu'il avait pour responsabilité et pour objectif fondamentaux de garantir la sécurité et la bonne gouvernance des territoires et de leurs populations. Cette responsabilité découlait du droit international et notamment de la Charte des Nations Unies. Cependant, les territoires d'outre-mer avaient également certaines responsabilités du fait de leur statut, et le Gouvernement britannique attendait de leurs gouvernements qu'ils satisfassent aux mêmes exigences que lui-même en ce qui concernait le maintien de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'intégrité dans la vie publique, l'efficacité des services publics et l'édification de communautés solides et prospères, et prendrait des mesures rigoureuses pour remédier à tout cas constaté de corruption ou de mauvaise gestion dans un territoire. Le représentant britannique a conclu son intervention en affirmant que son pays entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs partagées et le droit qu'avait chaque territoire de décider s'il souhaitait ou non maintenir ses liens avec le Royaume-Uni. Tant que les territoires d'outre-mer souhaiteraient maintenir ces liens, son gouvernement s'efforcerait d'assurer leur développement et leur sécurité.

IX. Décision de l'Assemblée générale

65. Le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la résolution 67/137 sur la base du rapport du Comité spécial de la décolonisation (A/67/23) et de la recommandation formulée par la Quatrième Commission. À la section IX de la partie B de la résolution 67/132 qui porte sur Sainte-Hélène, elle énonce les dispositions suivantes :

L'Assemblée générale,

[...]

1. *Souligne* l'importance de la Constitution du territoire de 2009;
 2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;
 3. *Prie* la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène, notamment le chômage, et l'insuffisance des infrastructures de transport et de communications;
 4. *Demande* à la Puissance administrante de tenir compte du caractère géographique particulier de Sainte-Hélène lorsqu'elle réglera les problèmes que pourrait poser la construction de l'aéroport.
-